

ques existant actuellement au Canada, et que je désire exposer assez en détail pour renseigner les honorables députés.

Dans mes remarques à la conférence sur la situation économique, j'ai rappelé aux ministres provinciaux que le gouvernement fédéral avait pour objectif fondamental d'arrêter la spirale inflationniste des coûts et des prix afin de préparer la voie à un retour à une croissance vigoureuse mais stable. J'ai souligné en même temps l'importance vitale de conserver assez de souplesse pour nous adapter aux conditions en évolution afin de maintenir un sain équilibre économique.

Comme les ministres provinciaux le savent très bien, la nécessité de maintenir la flexibilité a été soulignée par l'accroissement massif qui s'est manifesté récemment de nos réserves de change étranger, ce qui a entraîné de la part du gouvernement la décision de laisser le cours du change dépasser les marges qui lui ont été fixées.

J'ai informé la conférence que nous reconnaissons pleinement que toute hausse du dollar canadien pendant une période prolongée tendrait à restreindre davantage l'économie. J'ai déclaré que de nouvelles restrictions ne seraient pas appropriées et que nous neutraliserions par d'autres mesures tout effet restrictif de ce genre sur notre économie. Néanmoins, le problème de l'inflation demeure un souci fondamental. Jusqu'ici, il ne s'est rien produit qui puisse donner à entendre que nous puissions modérer le combat que nous avons entrepris pour briser la spirale inflationniste des coûts et des prix.

Comme je l'ai déclaré à la conférence, il existe un danger considérable que la continuation des fortes augmentations de traitements et de salaires dont nous sommes actuellement témoins mette en péril les progrès que nous avons déjà réalisés en vue de ralentir l'allure de la hausse des prix. La plupart des députés savent déjà que M. John Young, président de la Commission des prix et des revenus, a proposé aux ministres que les gouvernements fédéral et provinciaux donnent leur appui conjoint à l'adoption de lignes directrices visant à fixer des maximums raisonnables aux augmentations de salaires et de traitements dans la conjoncture actuelle.

A leur conférence de février dernier, les premiers ministres fédéral et provinciaux ont souscrit à un ensemble de propositions adoptées à la Conférence nationale sur la stabilité des prix. Ces propositions visaient à fixer des normes pour juger si les hausses de prix sont raisonnables par rapport aux coûts. Je crois que l'accord conclu à cette Conférence nationale a joué un rôle important en vue de limiter la hausse des prix cette année. Il a également limité les bénéfices: pendant le

premier trimestre de cette année, ceux-ci ont baissé de 3.8 p. 100 par rapport au total correspondant du même trimestre de l'année précédente.

Nous avons été fortement déçus par le refus des dirigeants des ouvriers syndiqués de s'unir aux représentants d'autres secteurs de l'économie pour aider à élaborer les modalités d'une méthode convenue qui offrirait des probabilités raisonnables d'être à la fois juste et efficace. Pendant quelque temps après la Conférence nationale sur la stabilité des prix, nous avons continué à espérer que les ouvriers syndiqués (conscients de leur intérêt personnel au maintien d'une croissance vigoureuse et stable) élaboreraient au moins quelque forme à eux de collaboration à l'entreprise nationale mise en marche par la Commission des prix et des revenus. Lors de la réunion du Congrès du Travail du Canada, tenue à Edmonton récemment, l'attitude manifestée par les délégués a fait ressortir sans équivoque qu'il n'est plus réaliste de compter sur une telle collaboration.

A la conférence de Winnipeg, les ministres des Finances et Trésoriers provinciaux ont généralement appuyé fortement cette nouvelle proposition de la Commission; tout ceux qui étaient présents sont convenus de la présenter à l'examen de leur gouvernement respectif. De notre côté, monsieur l'Orateur, j'ai déclaré sans ambages que le gouvernement fédéral est disposé à appuyer entièrement le genre de lignes directrices sur les salaires et les traitements qu'a exposées M. Young.

Nous admettons qu'il est maintenant temps d'établir une norme pour juger si les augmentations de salaires et de traitements sont raisonnables par rapport à la productivité et à d'autres facteurs pertinents afin de mettre fin à la spirale pernicieuse et incessante des coûts et des prix qui continue à troubler notre économie. J'admets qu'il ne serait pas réaliste d'espérer que ces lignes directrices reçoivent l'appui d'une partie importante des travailleurs syndiqués. Mais ces critères proposés contribueraient pour beaucoup à guider ceux, tant au gouvernement que dans le secteur privé, qui doivent décider des augmentations de salaires et de traitements, et également, les médiateurs et les arbitres. Un autre point également important, c'est que ces lignes directrices fourniraient au public canadien un point de repère pour juger du caractère raisonnable des futurs règlements de salaires et de traitements par rapport à l'intérêt public.

Nous convenons que dans l'intérêt de l'équité, il est aussi important que les gouvernements provinciaux intensifient leurs efforts pour refréner la montée des loyers dans bien des centres urbains et emploient leur